

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2011

Date de convocation : 28 Octobre 2011

La séance est ouverte à 21 heures sous la présidence de Mme CHARRIER, Premier Adjoint au Maire.

Présents : Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mme MAUREL, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mmes SAUZÉ, LAFOND, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. de ROUX, MACHEFERT, Mme FALLOURD, Mme FOURNALES.

Absents : MM. GIRAUX, DAUNAS, MM. DUPONT,

Secrétaire de séance : Mme LAFOND

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 03 Octobre 2011.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 Mai 2011.

### **DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT DES EAUX - TRAITEMENT H2S LA BAINE et LE MOULIN ROMPU**

Madame CHARRIER indique que par courrier en date du 12 Octobre dernier le Syndicat des Eaux a fait parvenir le résultat de l'analyse des offres relatives à la mise en place d'un traitement anti H<sub>2</sub>S sur les postes de refoulement de la Baine et du Moulin Rompu.

La meilleure offre présentée est celle de l'entreprise CPB pour un montant de 66 300 € HT et un délai d'exécution de 3.5 mois.

Pour mener à bien cette opération, Madame CHARRIER propose de déléguer au Syndicat des Eaux la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

Monsieur PANNAUD rappelle que la mise en place de ce traitement anti H<sub>2</sub>S avait été décidée à la suite des problèmes d'odeurs et qu'à cet effet, la Commune avait acheté à Réseau Ferré de France le terrain situé à côté des pavillons SEMIS à la Baine, en vue de l'installation du local technique.

Il souligne que ces travaux, déjà réalisés Chez Martin, se sont révélés efficaces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Syndicat des eaux et mandate le Maire pour signer la convention à intervenir.

### **DENOMINATION DE VOIES (CHAUVEAU, ZA LA TONNELLE)**

Madame CHARRIER informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la création de nouvelles constructions, il est nécessaire de dénommer :

- Le chemin situé à Chauveau, partant de la Rue des Civelles et se terminant en impasse.

Proposition : Impasse des Civelles

- La voie desservant la nouvelle zone commerciale située à l'entrée du bourg, partant du Chemin de La Tonnelle :

Proposition : Impasse De La Tonnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces propositions.

### **REMBOURSEMENT GROUPAMA**

Madame CHARRIER rappelle au Conseil Municipal le sinistre occasionné le 3 Août 2011 par un véhicule identifié sur un candélabre situé Impasse des Emailleurs.

Les assurances Groupama proposent un remboursement d'un montant de 503.34 € couvrant la facture de réparation.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le remboursement proposé.

#### **CONVENTION POUR UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE ST SEVER**

Madame CHARRIER rappelle la délibération en date du 5 Septembre dernier concernant l'utilisation des équipements sportifs de ST SEVER DE SAINTONGE par l'AS FOOT de Chaniers pour un montant de 400 € par an.

Or, la Commune de SAINT SEVER, par délibération du Conseil du 20 octobre dernier, considérant les frais comptabilisés lors de la dernière saison, demande une participation annuelle de 450 € (au lieu de 400 €) pour la période du 16 Septembre 2011 au 30 Juin 2012.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable à cette proposition, mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec la Mairie de SAINT SEVER et l'AS FOOT et annule la précédente délibération en date du 05/09/2011.

#### **LOCATION DU TERRAIN COMMUNAL -**

Madame CHARRIER indique au Conseil Municipal que M. RIAHI et Mme HESPERINE, propriétaires à « Maisonneuve » ont demandé que leur soit loué le terrain situé en face de leur propriété, cadastré AW 226 d'une superficie de 2460 m<sup>2</sup>, appartenant à la Commune.

Madame CHARRIER donne lecture du contrat de location de terrain nu qui a été rédigé en vue de définir les conditions de mise à disposition.

Le terrain est loué à titre de dépendance de l'habitation principale, pour une durée de un an, renouvelable moyennant un loyer annuel de cent euros. Sont précisées les servitudes telles que droit de passage pour les parcelles enclavées, emprise du chemin rural, franchissement du Bourrut.

Monsieur PANNAUD souligne que ce terrain en friche a été débroussaillé par les intéressés.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable à la location de ce terrain et mandate Monsieur le Maire pour signer le contrat de location à intervenir.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **REMBOURSEMENT CHEQUE DEJEUNER**

Madame CHARRIER informe le Conseil Municipal que « CHEQUE DEJEUNER » auquel la Commune adhère, a adressé un chèque de 151.56 € qui représente la ristourne correspondant aux chèques Déjeuner non utilisés (perdus ou périmés) en 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le remboursement proposé.

##### **VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES :**

Madame CHARRIER indique qu'à la suite de la vente de la maison Pichard, une partie des terrains (8a52ca) a été conservée par la commune, pour une valeur de 5 391.64 € (inventaire 0520-1).

Afin d'avoir un inventaire précis, ces terrains doivent être intégrés avec les parcelles mitoyennes (inventaire 0056) qui feront l'objet d'un projet commun.

Il convient donc de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants afin de passer les écritures d'ordre :

- Art 2111 – 041 (Dép) Terrains A.Vieuille + 5391.64 page du budget impactée 14
- Art 21318-041 (Rec) Autres bâtiments publics + 5391.64 page du budget impactée 16

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les crédits supplémentaires proposés.

### **INTERVENTION DES CONSEILLERS**

- Madame MAUREL fait part des observations émises lors de la réunion qui a eu lieu avec les commerçants et artisans :

- Signalisation de la Zone des Nattiers à l'intersection de la RN141 et de la Route de la Chapelle. Un courrier sera adressé à la DIRA.

- Demande de parution sur la liste des commerçants et artisans de la commune figurant sur le site de « chaniers.fr ».

A cet égard, il est rappelé qu'il appartient aux intéressés d'en faire la demande auprès des services de la mairie.

- Demande présentée par M. LALANDE (crêperie La Malouine) en vue du déplacement de la poubelle située à côté de l'entrée de son établissement.

- Demande concernant le nouveau minibus afin qu'il soit stationné en des lieux différents afin que toutes les publicités figurant sur la carrosserie soient visibles.

Madame CHARRIER rappelle qu'une place de stationnement lui a été réservée devant la mairie, à côté de la place du taxi. Un arrêté municipal a d'ailleurs été pris et le panneau de signalisation commandé. Madame MONTALESCOT propose qu'il soit stationné de temps en temps devant les écoles ou sur la place de la Gare lors du marché.

- Madame SAUZÉ indique que la haie de la propriété ISMAY, aux Essarts, envahit le trottoir et gêne le cheminement des enfants qui vont prendre le car.

Madame CHARRIER indique qu'un courrier va être adressé aux intéressés.

- Monsieur GODARD rappelle que les GPS indiquent la direction de Courcoury par la Rue Aliénor d'Aquitaine et le bac. Il propose donc qu'une signalisation adaptée soit apposée à l'entrée du Bourg afin d'éviter que les cars et les poids lourds s'engagent dans la Rue Aliénor d'Aquitaine

D'autre part, en ce qui concerne la réglementation sur les voies communales, il indique que les arrêtés municipaux sont pris mais que les panneaux de signalisation ne sont pas mis en place.

Madame CHARRIER indique qu'une commande importante de panneaux vient d'être passée mais elle souligne que le remplacement des panneaux détériorés d'une part et les panneaux relatifs aux nouvelles dispositions prises d'autre part, représentent un coût non négligeable.

- Madame SAUZÉ demande si la nouvelle salle située Chemin des Prises sera dotée d'une cuisine. Monsieur PANNAUD indique qu'un tel équipement n'est pas prévu. Madame CHARRIER précise que pour le moment il s'agit d'une salle associative.

- Monsieur HANNIER indique que Mme AUDOUIN, chef de la chorale "Choeur à coeur", propose d'organiser gratuitement un concert, à l'église, dans le cadre du Téléthon. Monsieur PANNAUD indique que Chaniers n'est pas inscrite cette année pour le Téléthon mais toutefois il demande à M. HANNIER de lui communiquer les coordonnées de l'intéressée pour éventuellement organiser un concert à une autre date.

Monsieur HANNIER indique que Monsieur HAPIOT, de l'Entreprise MHR (récupération de matériaux et déchets), située aux Nattiers, est prêt à discuter avec les riverains qui se plaignent des nuisances sonores générées par l'activité de son établissement.

- Monsieur PANNAUD fait un rappel des manifestations :

- 13 Novembre : Bourse de l'Enfance organisée par l'APE Ronsard

- 19 Novembre : Repas des Aînés. Madame MAUREL indique aux conseillers que la mise en place de la salle aura lieu le vendredi à partir de 14h.
  - 19 Novembre : Théâtre organisé par le Comité d'Animation avec la troupe FxProd « Ils se sont aimés »
  - 2-3-4 Décembre : Marché fermier de Noël organisé par la Chambre d'Agriculture et l'Association « Bienvenue à la ferme ». Cette manifestation avait lieu les années précédentes dans les locaux de la MSA.
  - 10 décembre : Marché de Noël organisé par l'APE Ronsard
  - 14 décembre : Spectacle offert aux enfants de Chaniers
- Madame MONTALESCOT demande que les filets de buts du terrain de sports de l'école Pasteur soient remis en place. Monsieur FOURRE rappelle que les filets avaient été retirés car jugés non conformes lors du contrôle de l'APAVE. Madame MICHAUD souligne qu'un des poteaux doit être réparé avant la mise en place de ces filets.
  - Madame MICHAUD indique que l'école de LA CHAPELLE DES POTS organise une classe de transplantation à LAMOURA dans le Haut Jura et sollicite une subvention. Elle propose d'en débattre lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.
  - Monsieur PANNAUD rappelle que l'adhésion de Chaniers à la CDC du Pays Buriaud doit être entérinée par un arrêté préfectoral qui confirmera le périmètre de la CDC du Pays Buriaud ainsi que la date d'entrée de Chaniers dans cette CDC.  
Or, il conviendrait de travailler sur les compétences transférées afin d'en connaître les incidences tant au niveau du personnel qu'au niveau financier.  
A l'horizon 2014 la CDC du Pays Buriaud intégrerait la CDA du Pays Santon.  
Monsieur PANNAUD souhaite que la future Communauté d'Agglomération soit une création et non pas une transformation de collectivité existante à laquelle adhérerait la CDC du Pays Buriaud et s'interroge sur la représentation de la commune au sein de cette nouvelle collectivité.  
Madame GRELET rappelle que des commissions au sein du Conseil avaient été créées pour chaque compétence.

La séance est levée à 22 h 25.

La secrétaire de séance  
Laetitia LAFOND